

Rapport de la sous-commission du budget 2017

Dicastère de Mme Katia Babey (DJASS)

Composition de la sous-commission

Membres:	Monsieur Oguzhan Can	PS, rapporteur
	Monsieur Karim Boukhris	POP
	Monsieur Alain Vaucher	PLR

La sous-commission s'est réunie le lundi 17 octobre 2016 en présence de Mme Katia Babey, conseillère communale, cheffe de dicastère, ainsi que, pour leurs services ou secteurs respectifs :

- Centres 301, 315 et 321 : Mme Fabienne Cosandier (cheffe de service) et Tony Galvan (administrateur du SCAS) pour le service communal de l'action sociale (SCAS)
- Centre 483 : Mmes Ruth Hynek Hlavizna et Valérie Wyser-Attinger (orthophonistes co-responsables) pour le centre d'orthophonie
- Centres 115, 550, 551 et 552 : M. Alexandre Bédât (chef de service) pour le service de la jeunesse
- Centres 311 et 482 : M. Souhaïl Latrèche (médecin) pour le service de santé et promotion de la santé
- Centres 520, 521, 524 et 525 : M. Alexandre Houlmann (chef de service) pour le service des sports

Remarques générales

Le retard dans l'établissement du budget 2017 est lié à plusieurs circonstances, et en raison des délais extrêmement serrés, le présent procès-verbal est rédigé par la secrétaire de direction, puis est revu par le rapporteur.

Les déficits du Canton et de la Ville seront plus importants que ceux annoncés, ce qui obligera les collectivités à prendre des mesures extrêmement difficiles et douloureuses. Le Canton a d'ores et déjà annoncé des reports de charge qui devront intervenir jusqu'en 2019 (6 Mio). L'objectif de la Ville est de tout mettre en œuvre pour passer ce cap difficile en prenant les mesures nécessaires, notamment en réduisant les charges. Le fonds de réserve conjoncturel de 60 Mio de la Ville devra ainsi être utilisé, afin d'absorber les déficits de ces prochaines années et d'éviter une mise sous tutelle, puisque, contrairement aux cantons et à la Confédération, les communes ne peuvent pas présenter des comptes déficitaires.

115 – Parlement des jeunes

Comme pour d'autres institutions, le budget de ce centre a été fortement réduit. En comparaison avec l'ancien budget de CHF 18'000.-, le chef de service fait part de ses inquiétudes sur la pérennité de cette organisation. Là également, la diminution linéaire de 75% des subventions est à mettre en relation avec l'impossibilité pour le service de palier aux sollicitations de ces jeunes pour faire aboutir les projets.

301 – Office d'aide sociale

Ce service compte 55 employé-e-s (44 EPT) et est divisé depuis 2015 en trois secteurs avec pour chacun d'eux, une responsable :

- Le **secteur administratif** avec la comptabilité, la caisse et le secrétariat.
- Le **secteur socio-administratif** regroupant la réception, l'Office AVS/AI et le guichet social régional [constitution de dossiers pour les prestations touchant l'Office des bourses, l'avance des pensions alimentaires, les mesures d'insertion professionnelle (MIP), les subsides de l'assurance-maladie et l'aide sociale]. Les MIP seront supprimées à partir de 2017.
- Et le **secteur social** constitué d'assistants sociaux qui délivrent les prestations pour l'aide matérielle. Depuis l'ouverture en 2014 des guichets sociaux régionaux, les difficultés liées au turn-over croissant sont devenues importantes. Bien que la situation ne semble pas complètement stabilisée, l'équipe reste solidaire et volontaire. Le nombre d'EPT et la participation cantonale, sont, quant à eux, tributaires d'un

certain nombre de dossiers à traiter : la loi cantonale fixe une fourchette de 80 à 120 dossiers par EPT. En raison des maladies, départs et congés maternité, le nombre de dossier traités par assistant social est, en réalité, trop souvent au-dessus de cette moyenne. Un renfort des ressources administratives semble nécessaire en raison de la complexité des dossiers. Par ailleurs, les subsides ayant été calculés sur les primes d'Assura, cela a généré une recrudescence de factures tiers garant à traiter (150 factures supplémentaires par jour pour le service). Concernant les lits d'accueils d'urgence, les institutions sont en difficultés et les mesures cantonales sont inquiétantes.

Au niveau budgétaire, l'administrateur du service rappelle que les chiffres qui permettent de déterminer la participation de l'Etat, pour le personnel, sont ceux de l'exercice 2015. Le canton paie les charges selon une répartition déterminée (pot commun = 40% par le canton et 60% par les communes au prorata des habitants). Cela peut avantager des communes qui traiteraient 80 dossiers par EPT ou dont le nombre d'habitants est important. Ce qui est dans ce cas cohérent, compte tenu de la forte concentration de bénéficiaires dans les villes pour des questions d'anonymat, moyens de transport et autres. En lien avec l'économie et le tissu de la population, un tiers des bénéficiaires ont des compensations de salaire.

Au poste 36216230 concernant la lutte contre la fraude (centre financier 321), la cheffe de service relève un transfert de compte (entre les MIP qui seront supprimées et la campagne *Réglo* de l'Etat). Avec un pourcentage de fraude en-dessous de 5%, il s'agirait de conserver un certain équilibre, notamment en ne baissant pas le minimum vital, pour ne pas inciter les bénéficiaires à essayer d'augmenter leurs ressources (travail au noir, vols, etc.). L'une des mesures de la campagne *Réglo* consiste à rappeler les règles (soumises à signature) aux bénéficiaires lors des entrevues. En cas de signalements de fraude, les dossiers sont systématiquement transmis au canton, lequel mandate une enquête, si la suspicion semble avérée.

En outre, le service ne sera plus en mesure d'effectuer les 600 à 800 déclarations d'impôts, faute de ressources. À cet égard, et afin de mieux comprendre la réalité du service (complexité des procédures et manque de ressources), il est convenu d'organiser une rencontre avec l'Union ouvrière.

311 – Centre santé sexuelle-Planning familial

Ce centre des Montagnes – qui découle d'une obligation fédérale par délégation de compétences – est géré par une petite équipe qui accomplit un énorme travail. Avec une augmentation du taux de la responsable de 10% cette année (dont les charges sont partagées entre le Canton et Le Locle), l'équipe délivre de nombreuses prestations (dépistages, prévention de grossesse, visites aux nouvelles mamans à Pourtalès, etc., pilules du lendemain délivrées gratuitement pour un budget de CHF 1'000.- annuel). Après d'anciennes réflexions de l'État pour centraliser les prestations dans le bas, le centre des Montagnes a réussi à démontrer sa valeur ajoutée, preuve en est, les personnes qui y viennent depuis Yverdon.

315 – Maison de retraite

Ce centre subit d'importantes modifications suite au passage de MCH1 à MCH2 et parce que le bâtiment est passé du patrimoine administratif (PA) au financier (PF). Toutefois, dans l'ensemble, les comptes sont stables. Ces trois bâtiments en zone d'utilité publique font l'objet de travaux prioritaires minimaux, tels que des remises en état de l'électricité ou découlant d'autres obligations. Dans le cadre de la planification médico-sociale (PMS), une réflexion plus approfondie sera faite avec le SBL, afin d'offrir une palette d'appartements avec encadrement et à loyer modéré. Actuellement, les loyers sont bas et les charges ne couvrent pas les dépenses. Le concierge ainsi que son épouse (1.1 EPT) organisent des activités pour les résidents. À terme, ces bâtiments – dont les investissements sont rendus possibles du fait de leur inscription au PF – devraient être autoportés, voire rentables. Par ailleurs, il faudra examiner les questions liées aux prestations complémentaires, lesquelles peuvent offrir des opportunités en termes de rentabilité.

321 – Participation aux institutions sociales

Ici encore, le Conseil communal examine en détail les subventions, avant de prendre des décisions. En effet, certains soutiens figurent dans des conventions ou peuvent concerner les loyers des institutions. À ce stade, d'autres sources de financement devront probablement être trouvées par les institutions, dès 2017. Les détails sont exigés par les commissaires dans les meilleurs délais.

482 – Centre de santé scolaire

Ce centre répond au nouveau règlement cantonal d'août 2015. Il comprend 4.95 EPT, dont des infirmières, secrétaires à temps partiel et une adjointe du chef de service. De nombreuses activités sont menées par cette équipe très dynamique, telles que les actions contre les mélanomes, les dépistages des MST, les vaccinations, l'éducation à la santé, la sécurité au travail ou encore les démarches pour attirer des médecins en ville avec des stands, l'organisation d'un forum de gériatrie, etc. Par ailleurs, des projets et actions sont élaborés sous l'égide *Ville Santé OMS* (frais d'adhésion € 30.-), groupe de travail présidé par la conseillère communale santé et constitué de quatre autres collègues. Sur ce point, bien que ces prestations soient très bien menées, elles devront être revues, du fait qu'elles ne sont pas obligatoires. La réduction équivaut à CHF 50'700.- dans les comptes 31010250/600/400. Quant aux démarches entreprises dans la relève des pédiatres, elles sont concluantes et il n'y a désormais plus de pénurie. Il convient néanmoins de poursuivre certaines activités en prévision de la retraite de 14 médecins généralistes. À ce titre, le service ne recrute pas les médecins directement mais facilite leur venue (point d'accroche). Deux montants de CHF 100'000.- ont été budgétés dans les investissements pour d'éventuels prêts à un taux de 3%. Concernant le poste 36370010, ce soutien sera destiné uniquement aux soins dentaires (et non orthodontiques). Le compte 36360010 comprend une subvention de CHF 6'000.- pour *Réseau Santé Migration* et de CHF 2'000.- pour le *Téléthon*. En outre, le chef de service informe des activités de la commission, créée ces dernières années et qui permet de rappeler que la Ville a sa place dans ce domaine.

La commission rend compte au Conseil communal des avis de ses membres, experts dans leur branche. Cette année, l'idée est de l'ouvrir au canton en incluant un représentant d'HNE.

483 – Centre d'orthophonie

Ce centre fait partie du SSPS (Planning et santé sexuelle, centre de santé scolaire et centre d'orthophonie). Il comptabilise 10,5 EPT avec ses deux co-responsables présentes, lesquelles fournissent également une activité thérapeutique par la prise en charge des personnes (2 à 20 ans) qui présentent des problèmes du langage ou des difficultés de communication. Environ 600 enfants par année sont concernés et peuvent être suivis dans certains collèges ou au centre. Au niveau des comptes, le financement se fait par les prestations facturées à l'Office de l'enseignement spécialisé, en charge des mesures renforcées c42400000, des prestations facturées à l'État c46310000 et aux parents c46310000 avec une participation de la commune c36370010.

Les co-responsables font part aux commissaires de leurs grandes inquiétudes en raison de la dénonciation par l'Etat pour 2018 de la convention, négociée durant 8 ans et signée en 2014. Ainsi, disparaîtraient les subsides accordés, mais aussi la délégation de compétence du centre, nécessaire à la bonne gestion de la facturation, de la rédaction des rapports, de la liste d'attente, des suivis thérapeutiques, etc. Malgré tout, il est peu probable que de nouvelles décisions soient prises. Il est d'ailleurs précisé que toutes les prestations qui ne sont pas du ressort de mesures renforcées sont entièrement prises en charge par la commune : dans le contexte scolaire, il s'agit des classes oasis et des prestations socio-éducatives. Selon les commissaires, le centre joue un rôle de dépistage important et il est nécessaire que l'école, avant de changer de système, puisse mener à bien sa réforme. En effet, le changement de convention impliquerait une augmentation de travail administratif pour l'OES, donc l'économie risque d'être nettement moins importante que celle espérée par le Canton.

Aujourd'hui, le centre comptabilise deux à trois mois d'attente (contre 1 an au Locle) avant la prise en charge. La durée moyenne d'un traitement est, quant à elle, de 2 à 3 ans. Par ailleurs, une politique de facturation est en train de se mettre en place pour pallier aux rendez-vous manqués et face à une hausse des frais de traduction liée à la structure de la population chaux-de-fonnière. Quant aux fluctuations du personnel, elles ne sont pas répertoriées mais sont traitées dans le centre du SRH. Pour le poste 31600100, les imputations internes ne pouvant se faire, la question sera reprise sur le montant figurant au budget pour le loyer.

520 – Service des sports

Son chef évoque l'historique du service et notamment l'audit externe de 2001 qui portait sur une analyse du personnel nécessaire pour faire tourner les structures. Sous doté au niveau du budget de fonctionnement, le service a pu gérer les 80 objets (patinoire, piscines, pistes, terrains, salles, etc.). Il est fait référence au rapport du Conseil communal au Conseil général qui traite de la remise en état des infrastructures vieillissantes pour plus de 25 Mio. Actuellement, le service comprend 22.25 EPT et s'attèle à plusieurs missions :

- La **gestion des infrastructures**, lesquelles sont réparties en trois grandes catégories : eau (les piscines), vert (les terrains, pistes et salles de sport), glace (les patinoires).
- La **promotion du sport** avec des actions du type *Midi-Tonus*, *La Suisse bouge*.
- Et l'**organisation de manifestations** (*Championnat du monde de course d'orientation*, *Tour de Romandie*, etc.) avec un retour positif et important sur l'image de la ville et le commerce local, à l'exemple de *La Trotteuse-Tissot* devenue conséquente en termes d'adhésions, de promotion du mouvement et du rassemblement populaire (après huit éditions, plus de 3000 participants en progression constante, dont 53 entreprises l'année passée). Cette dernière bénéficiait d'une subvention de CHF 10'000.- à ses débuts, mais elle est aujourd'hui autofinancée.

Au niveau des efforts budgétaires, le chef de service a baissé son taux d'occupation (de 100% à 65%, sur sa proposition), suite à l'interruption du projet de rénovation du centre aquatique des Mèlèzes. De plus, la fonction d'agent technique à 100% a été non repourvue, de même que le taux du responsable de la Charrière a été diminué de 10% et le poste d'administrateur supprimé. Le personnel du service est très polyvalent et est amené à travailler sur plusieurs sites. Le parc des infrastructures est vieillissant et avec la venue de nouvelles normes ou de pannes, les investissements non prévisibles peuvent être conséquents. Si d'autres efforts devaient être consentis, il serait indispensable de fermer des structures ou d'abandonner des prestations. Concernant le c36360010, le tableau des subventions validées par le Conseil communal est remis : un subventionnement indirect est fait aux clubs, par la location des infrastructures à prix attractif ; le subventionnement au *Tennis-Club* concerne le reliquat d'un prêt ; par égalité de traitement, le *Judo-Karaté Club* et le *Vo Viet Nam* bénéficient occasionnellement de subventions pour leurs propres infrastructures ; sur CHF 70'000.- de taxes sur les spectacles (10% du prix) payés à la Ville par le HCC, CHF 50'000.- leurs sont rétrocédés. En quatre ans, le poste subventions a été réduit fortement, passant de CHF 150'000.- à CHF 71'000.-.

521 – La Charrière, terrains, piste, halles

Lors des précédents exercices, un tracteur datant de 1957 a pu être renouvelé. Le c48950000 concerne un prélèvement lié à la passation en patrimoine administratif. En effet, avec le nouveau plan comptable, les réserves doivent être dissoutes, ce que regrette le chef au niveau des possibilités de réinjecter des montants en investissements, lors de baisse de l'activité économique. Quant à la réalisation du terrain de street-hockey, il sera soutenu par la Ville du Locle pour un montant de CHF 35'000.-.

524 – Piscine des Arêtes

Afin de réduire les charges en personnel et d'optimiser les ressources, la piscine restera fermée 6 semaines au lieu de 3 en été. L'état du site est correct et nécessite de l'entretien, qui, s'il est réalisé, permettra l'exploitation du site encore des dizaines d'années.

525 – Piscine, patinoire des Mèlèzes

Au niveau de l'état de la patinoire, celui-ci est bon et aux normes, même si le club devait passer en ligue A. Cependant, des bandes souples devront impérativement être posées d'ici un ou deux ans, même pour la ligue B. Les heures de glace sont facturées au HCC par le biais d'un forfait de CHF 10'000.- l'année. Le forfait pour le Club des patineurs est un peu plus haut. Par mesures d'économie, après un dernier surfaçage de la patinoire à 22h, le personnel est libéré et des rondes sont effectuées par une société externe pour la sécurité et la fermeture des patinoires après minuit.

Au niveau de la piscine, un projet de renouvellement du toboggan en 2017 est en cours. Le budget est de CHF 630'000.- dont CHF 200'000.- seront sollicités auprès de partenaires externes. Le plongeur, lui, peut encore durer au maximum 5 ans. Un autre projet concerne les vestiaires de l'aile sud, qui pourraient être réhabilités pendant l'hiver à moindre frais (CHF 820'000.-) grâce à des ORP qualifiés, au chômage à cette période. La piscine réalisée en 1953 devra quant à elle faire l'objet d'une sérieuse réhabilitation. Seule une bâche d'étanchéité a été remplacée depuis sa réalisation. Tout le reste est d'origine.

550 – Service de la jeunesse

Le chef de service présente l'historique et le fonctionnement de son secteur, créé en 2008, et qui comprend environ 170 personnes (~70 EPT). Celui-ci repose sur trois piliers :

- Les **activités socioculturelles** (4 personnes, y compris la responsable), avec de nombreuses animations dans l'espace public, qui permettent d'être en contact avec les jeunes et la population (jusqu'à 120 jeunes lors des animations aux Forges par ex.); le soutien méthodologique et logistique aux associations de quartiers, sportives et culturelles en fait également partie.
- Le **secteur projets** comprend, entre autres, la carte vacances, le soutien à des projets de jeunes de -25 ans ou encore les campagnes promotionnelles, telles que les cendriers portables ou *Be my angel*, ce qui amène le service à collaborer avec de nombreux établissements publics.

- Dans l'**accueil para/préscolaire**, les enfants de 0 à 12 ans sont répartis en fonction de leur âge en structures préscolaires (0 à 4 ans) ou parascolaires (4 à 12 ans). Les montants des coûts sont répartis comme suit : ~40% à la charge des parents, 20 % par la Confédération ou l'OFAS et 40% par les communes. Bien que le prix de la journée soit identique dans toutes les structures cantonales, les ratios et les charges peuvent différer considérablement entre les communes, selon la capacité contributive des parents (entre La Chaux-de-Fonds et Auvernier par ex.).

Actuellement, un poste de coordinateur d'accueil à 60% (taux réduit en raison des restrictions budgétaires) doit encore être repourvu. 650 repas chauds/jour sont servis dans les 11 structures, contre seulement 25 en 2010. Avec un changement de fournisseur au 1^{er} janvier 2016 et du système de liaison froide, une économie de CHF 100'000.- a pu être consentie. L'achat de fours a été rendu nécessaire, mais la qualité est au rendez-vous, tant au niveau des produits locaux que de la plateforme mise en place, qui permettent de gérer les allergies, intolérances ou autres spécificités. Quant aux relations avec le SCAV, la nouvelle loi sur le commerce considère les structures comme des établissements de restauration, ce qui pose certaines difficultés techniques et financières. Mais les autres normes (m²/personne, hygiène, etc.) ne posent pas de problèmes majeurs. Les difficultés liées au remplacement du personnel sont gérées par les collaborateurs-trices, habitué-e-s à travailler en équipe. Le turn-over n'est d'ailleurs pas trop important et les procédures mises en place, ainsi que le fonctionnement permettent d'atteindre les objectifs. Pour ce service, ainsi que le SCAS, les remplacements peuvent être décidés en bilatérales, sans que cela doive remonter au Conseil communal.

Concernant le budget, d'importantes économies ont été réalisées avec la suppression de camps et d'animations. Les postes ci-dessous sont expliqués plus précisément:

- 31020200 : imprimerie externe à la Ville mandatée, suppression des impressions de flyers ; difficultés à solliciter des sponsors (cigarettes ou limonadiers).
- 31051100 : frais de réception en raison de l'organisation d'une journée de l'animation en Suisse romande et volonté de pouvoir accueillir ce type

d'organisations plutôt que de les voir systématiquement se dérouler sur l'Arc lémanique.

- 31300000 : frais de divers fournisseurs liés à des animations (électricité par ex.).
- 31710120 : suppression de deux camps de vacances, lesquels auront un impact sur les recettes.
- 36360010 : CHF 15'000.- concerne la subvention de *La Trotтинette* ; la suppression des autres subventions met en péril la mission de promotion des projets de jeunes qui n'auront plus la possibilité d'exister.

Les inquiétudes sur la fragilité de la population et sur la part contributive sont très présentes. Si d'autres mesures d'économie devaient être consenties dans ce service, les missions ou prestations devront être revues.

551 – Accueil parascolaire

Les places manquent, compte tenu du taux de 15%, fixé par la loi. Lors de la prochaine rentrée scolaire, la Ville pourrait manquer d'environ 200 à 300 places dans ce secteur, lequel est plus contraignant à l'échelon tarifaire (prix/présence enfant) et au niveau de la localisation de la structure (proche des écoles). Actuellement, ce service comprend environ 70 EPT travaillant au maximum à 80% (en raison des vacances scolaires).

552 – Accueil préscolaire

Le taux fixé par la loi est de 30%. Le nombre de places manquantes est moins critique en comparaison avec le parascolaire. Les parents priorisent la qualité de l'accueil, et de ce fait, certaines structures manquent de places, alors que d'autres ont de la peine à se remplir (moins de 25 places difficilement viables). Des économies ont déjà été mises en place depuis la reprise de ce secteur par le service, notamment au niveau de la fourniture du matériel (couches, lait, pommades, etc.).

Le rapporteur de la sous-commission
Oguzhan Can